

BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Réseau ferré de France

NUMERO 51 - 13 MAI 2011

Le bulletin officiel de Réseau ferré de France comporte les textes réglementaires émis par l'établissement public.
Toute demande de consultation des actes et documents liés à ces actes doit être adressée au Secrétariat général de RFF.
92, avenue de France - 75648 PARIS CEDEX 13

SOMMAIRE		PAGE
1	Avis de délibérations du conseil d'administration Séance du 7 avril 2011	3
2	Décisions portant délégation de pouvoirs Décision du 2 mai 2011 portant délégation de pouvoirs au directeur général adjoint clients et services	3
3	Décisions portant délégation de signature Décision du 21 avril 2011 portant délégation de signature à Eric LEJEUNE, chef du service des projets d'investissement Décision du 26 avril 2011 portant délégation de signature à Sandrine CHARPIN, chef du service administratif et financier Décision du 2 mai 2011 portant délégation de signature à Michel RIPOLL, directeur du service gestion des actifs	4
4	Avis de décisions de déclassement du domaine public ferroviaire Avis complémentaire de décisions de déclassement prises en mars 2011 Avis de décisions de déclassement prises en avril 2011	5
5	Avis de publications au Journal Officiel Publications d'avril 2011	8

1 Avis de délibérations du conseil d'administration

Séance du 7 avril 2011

Lors de la séance du 7 avril 2011, le conseil d'administration de Réseau ferré de France, après en avoir délibéré, a pris les décisions suivantes :

- ARRET des comptes sociaux et consolidés de l'entreprise au titre de l'exercice 2010. APPROBATION des rapports de gestion de l'exercice 2010. ARRET des documents prévus par la loi du 1er mars 1984 relative à la prévention des difficultés des entreprises.
- APPROBATION du rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par Réseau ferré de France pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.
- DECISION de reconduire le cadre de gestion de la dette de RFF. VALIDATION du modèle de gestion de la dette de RFF tel que défini dans le document « Principes et limites d'intervention sur les marchés de capitaux ». VALIDATION du modèle de gestion de la dette de RFF et du niveau de risque préconisé, se traduisant par une structure cible de la dette totale de RFF de 78% à taux fixe, 16% à taux variable et 6% indexé sur l'inflation. DECISION de reconduire la limite de gestion de +/-10 points par rapport à cette structure cible.
- AUTORISATION donnée à son Président pour solliciter des autorités administratives :

- l'ouverture de la procédure de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique pour le projet Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse (CEVA) partie française tel que présenté dans le dossier transmis ;
- l'ouverture de toutes les procédures connexes éventuelles, notamment celles relatives à la loi sur l'eau et à l'enquête parcellaire.

- FIXATION du montant global de la participation financière de RFF au projet de la Virgule de Sablé-sur-Sarthe, liaison rapide Angers-Laval-Rennes.
- AUTORISATION de la signature avec Alstom SA de la convention d'occupation temporaire du domaine public portant sur des voies et terrains situés dans la Meuse, en vue de la réalisation d'essais ferroviaires.
- AUTORISATION de la passation de la convention relative au financement des acquisitions foncières, mesures compensatoires, études des jonctions et de modernisation de la ligne Montpellier – Perpignan, dans le cadre du projet de Contournement de Nîmes et Montpellier (CNM).
- MANDAT donné à son Président pour autoriser la passation des trois accords-cadres de travaux de renouvellement de voies en suites rapides.

Les délibérations en texte intégral sont disponibles sur simple demande au Secrétariat général de Réseau ferré de France, 92 avenue de France 75648 PARIS CEDEX 13

2 Décisions portant délégation de pouvoirs

Décision du 2 mai 2011 portant délégation de pouvoirs au directeur général adjoint clients et services

Le Président de Réseau ferré de France,

Vu le code des transports, et notamment ses articles L. 2111-9 à L. 2111-25,
Vu le décret n° 97-444 du 5 mai 1997 modifié relatif aux missions et aux statuts de Réseau ferré de France, et notamment son article 39,
Vu le décret du 7 septembre 2007 portant nomination du président de Réseau ferré de France,
Vu la délibération du conseil d'administration de Réseau ferré de France en date du 29 novembre 2007 portant délégation de pouvoirs au président et fixant les conditions générales des délégations au sein de l'établissement,
Vu la décision du 21 septembre 2009 portant organisation générale de Réseau ferré de France,

Décide de déléguer au directeur général adjoint clients et services les pouvoirs suivants :

Article 1^{er} : Prendre tout acte lié à la préparation, à la passation et à l'exécution des marchés d'externalisation des missions de gestion et mise à jour des référentiels patrimoniaux, et de gestion du patrimoine foncier et immobilier et cession de biens.

Article 2 : La présente délégation est exercée dans les conditions suivantes :

- les pouvoirs sont délégués dans le cadre des attributions du délégataire et dans le respect des procédures et des règlements en vigueur dans l'établissement ;
- le délégataire assume toute responsabilité en cas de manquement aux missions qui sont ainsi déléguées ;
- le délégataire use de son pouvoir hiérarchique afin que soit assuré de façon effective le respect des prescriptions définies et mises en œuvre par lui ;
- le délégataire rend compte régulièrement au président de l'utilisation faite de la présente délégation selon les modalités définies à cet effet.

Article 3 : Le délégataire peut déléguer, après accord du président, une partie de ses compétences à certains de ses collaborateurs ainsi qu'aux directeurs régionaux, avec ou sans faculté de subdélégation.

Il peut désigner un de ses collaborateurs pour le remplacer en cas d'absence ou d'empêchement.

Fait à Paris, le 2 mai 2011
SIGNE : Hubert du MESNIL

3 Décisions portant délégation de signature

Décision du 21 avril 2011 portant délégation de signature à Eric LEJEUNE, chef du service des projets d'investissement

Le directeur régional pour les régions Nord Pas-de-Calais et Picardie,

Vu le code des transports, et notamment ses articles L. 2111-9 à L. 2111-25,

Vu le décret n° 97-444 du 5 mai 1997 modifié relatif aux missions et aux statuts de Réseau ferré de France, et notamment son article 39,

Vu la délibération du conseil d'administration de Réseau ferré de France en date du 29 novembre 2007 portant délégation de pouvoirs au président et fixant les conditions générales des délégations au sein de l'établissement,

Vu la décision du 21 septembre 2009 portant organisation générale de Réseau ferré de France,

Vu la décision du 6 février 2008 portant délégation de pouvoirs au directeur régional pour les régions Nord Pas-de-Calais et Picardie,

Vu la décision du 21 septembre 2009 portant nomination de Mme Lucette VANLAECKE en qualité de directrice régionale pour les régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie,

Décide :

I - En matière de passation des marchés

Article 1^{er} : Délégation est donnée à M. Eric LEJEUNE, chef du service des projets d'investissement, pour signer tout acte lié à la préparation, la passation et la gestion des marchés dans les limites suivantes :

1. les marchés de travaux dont le montant ne dépasse pas 7,6 millions d'euros ;
2. les marchés de services liés à des opérations d'investissement dont le montant est inférieur à 1,5 million d'euros ;
3. les marchés de fournitures liés à des opérations d'investissement dont le montant ne dépasse pas 1,5 million d'euros ;
4. les marchés de services et de fournitures liés au fonctionnement de la direction régionale dont le montant est inférieur à 100 000 euros.

En cas d'avenant, les seuils s'apprécient en fonction du montant global du marché ainsi modifié.

Article 2 : Délégation est donnée à M. Eric LEJEUNE pour prendre tout acte lié à la préparation, la passation et l'exécution des marchés, ainsi que des avenants s'y rapportant, à l'exception :

- des décisions portant choix des titulaires des marchés,
- des actes de passation des marchés,
- des avenants, des protocoles indemnitaires faisant suite aux réclamations, et des décomptes généraux définitifs, ayant pour effet un dépassement du montant autorisé du marché,

dans les limites suivantes :

- de 7,6 à 16 millions d'euros pour les marchés de travaux,
- de 1,5 à 7,6 millions d'euros pour les marchés de services liés à des opérations d'investissements,
- de 1,5 à 16 millions d'euros pour les marchés de fournitures liés à des opérations d'investissements.

II – En matière de projets d'investissement

Article 3 : Délégation est donnée à M. Eric LEJEUNE pour exercer, soit directement, soit en la confiant à un mandataire, la maîtrise d'ouvrage des opérations d'investissements sous réserve des dispositions des articles 4 à 7 ci-dessous.

Article 4 : Délégation est donnée à M. Eric LEJEUNE pour prendre, dans le cadre d'une opération d'investissement dont le montant ne dépasse pas 7,6 millions d'euros :

- toute décision d'engagement et d'approbation des phases successives de l'opération ;
- toute décision de modification du programme de l'opération ou de son enveloppe financière prévisionnelle.

Article 5 : Délégation est donnée à M. Eric LEJEUNE pour conclure toute convention de mandat, ainsi que les avenants s'y rapportant, dont le montant de la rémunération ne dépasse pas 1,5 million d'euros. Pour les avenants, ce montant s'apprécie en fonction du montant global de la convention de mandat ainsi modifiée.

Article 6 : Délégation est donnée à Eric LEJEUNE pour prendre toutes décisions et tous actes liés à la maîtrise d'ouvrage des opérations d'investissement dans le cadre des conventions de mandat.

Article 7 : Délégation est donnée à Eric LEJEUNE pour solliciter, au titre de la réalisation des opérations d'investissement dont le montant ne dépasse pas 7,6 millions d'euros, des autorités ou instances compétentes toute demande d'autorisation administrative ou de lancement d'une procédure administrative nécessaire à la réalisation d'une opération.

III – En matière foncière et immobilière

Article 8 : Délégation est donnée à M. Eric LEJEUNE pour prendre, dans le cadre de la réalisation des opérations d'investissement :

- tout acte lié à une acquisition, une cession ou un échange de biens immobiliers dont le montant est inférieur ou égal à 150 000 euros hors droits et taxes de toute nature ;
- tout acte lié à une acquisition, une cession ou un échange de biens immobiliers figurant dans une enquête parcellaire ou susceptibles d'y figurer au titre d'un projet déclaré d'utilité publique, sans limitation de montant ;
- tout acte lié à la mise en œuvre d'une procédure d'expropriation ;
- toute convention d'occupation temporaire ou toute convention de forage qui confère à RFF un droit d'occupation dont le montant ne dépasse pas 150 000 euros ;
- toute convention d'indemnisation ou tout bulletin d'indemnité lié à la réalisation de l'ouvrage dont le montant ne dépasse pas 150 000 euros.

III – En matière de représentation de Réseau ferré de France

Article 9 : Délégation est donnée à M. Eric LEJEUNE pour diligenter tout huissier pour constater les dégâts portés à l'intégrité des biens immobiliers de Réseau ferré de France.

Article 10 : Délégation est donnée à M. Eric LEJEUNE pour donner toutes autorisations nécessaires à des tiers, notamment pour le dépôt de demandes d'autorisation administrative ou d'urbanisme et pour la réalisation de travaux.

Article 11 : La délégation accordée par la présente décision est exercée dans les conditions suivantes :

- dans la limite des attributions de M. Eric LEJEUNE ;
- sous réserve des affaires que le délégant se réserve ;
- dans le respect des procédures et des règlements en vigueur dans l'établissement.

Le délégataire rend compte régulièrement au directeur régional de l'utilisation faite de ses délégations selon les modalités définies à cet effet.

Fait à Lille, le 21 avril 2011
SIGNE : Lucette VANLAECKE

Décision du 26 avril 2011 portant délégation de signature à Sandrine CHARPIN, chef du service administratif et financier

Le directeur régional Rhône-Alpes Auvergne,

Vu le code des transports, et notamment ses articles L. 2111-9 à L. 2111-25,

Vu le décret n° 97-444 du 5 mai 1997 modifié relatif aux missions et aux statuts de Réseau ferré de France, et notamment son article 39,

Vu la délibération du conseil d'administration de Réseau ferré de France en date du 29 novembre 2007 portant délégation de pouvoirs au président et fixant les conditions générales des délégations au sein de l'établissement,

Vu la décision du 21 septembre 2009 portant organisation générale de Réseau ferré de France,

Vu la décision du 7 janvier 2008 portant délégation de pouvoirs au directeur régional pour les régions Rhône Alpes et Auvergne,

Vu la décision du 8 juin 2009 portant nomination de M. Bruno FLOURENS en qualité de directeur régional pour les régions Rhône-Alpes et Auvergne,

Décide :

I - En matière de passation des marchés

Article 1^{er} : Délégation est donnée à Mme Sandrine CHARPIN, chef du service administratif et financier, pour signer tout acte lié à la préparation, la passation et l'exécution des marchés de services et de fournitures liés au fonctionnement de la direction régionale, à l'exception de ceux que la direction des ressources humaines assure

pour le fonctionnement de RFF, dont le montant est inférieur à 1,5 million d'euros.

En cas d'avenant, les seuils s'apprécient en fonction du montant global du marché ainsi modifié.

II – En matière de représentation de Réseau ferré de France

Article 2 : Délégation est donnée à Mme Sandrine CHARPIN pour retirer de tous bureaux de poste, messageries, transports, toutes lettres simples ou recommandées et tous mandats-poste et envois de toute nature, chargés ou non, adressés à l'établissement.

Article 3 : La délégation accordée par la présente décision est exercée dans les conditions suivantes :

- dans la limite des attributions de Mme Sandrine CHARPIN;
- sous réserve des affaires que le délégant se réserve ;
- dans le respect des procédures et des règlements en vigueur dans l'établissement.

Le délégataire rend compte mensuellement au directeur régional de l'utilisation faite de ses délégations selon les modalités définies à cet effet.

Fait à Lyon, le 26 avril 2011
SIGNE : Bruno FLOURENS

Décision du 2 mai 2011 portant délégation de signature à Michel RIPOLL, directeur du service gestion des actifs

Le directeur général adjoint clients et services,

Vu le code des transports, et notamment ses articles L. 2111-9 à L. 2111-25,

Vu le décret n° 97-444 du 5 mai 1997 modifié relatif aux missions et aux statuts de Réseau ferré de France, et notamment son article 39,

Vu le décret du 7 septembre 2007 portant nomination du président de Réseau ferré de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Réseau ferré de France en date du 29 novembre 2007 portant délégation de pouvoirs au président et fixant les conditions générales des délégations au sein de l'établissement,

Vu la décision du 21 septembre 2009 portant organisation générale de Réseau ferré de France,

Vu la décision du 2 mai 2011 portant délégation de pouvoirs du Président au directeur général adjoint clients et services,

Décide :

Article 1^{er} : Délégation est donnée à M. Michel RIPOLL, directeur du service gestion des actifs, pour signer tout acte lié à la préparation et à la passation du marché d'externalisation des missions de gestion et suivi des référentiels patrimoniaux, et de gestion du patrimoine foncier et immobilier et cession de biens, à l'exception de la signature des marchés.

Article 2 : La délégation accordée par la présente décision est exercée dans les conditions suivantes :

- dans la limite des attributions de M. Michel RIPOLL ;
- sous réserve des affaires que le délégant se réserve ;
- dans le respect des procédures et des règlements en vigueur dans l'établissement.

Fait à Paris, le 2 mai 2011
SIGNE : Hervé de TREGLODE

4 Avis de décisions de déclassement du domaine public ferroviaire

Avis complémentaire de décisions de déclassement du domaine public ferroviaire, prises entre le 1^{er} et le 31 mars 2011

Est portée à la connaissance du public, la décision de Réseau ferré de France de déclasser du domaine public ferroviaire le terrain suivant :

- 28 mars 2011 : Le terrain nu sis à VILLEMORISSON-SUR-ORGE (91), tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous :

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m²)
		Section	Numéro	
91667	7 rue de Morsang	AD	539	3 407
TOTAL				3 407

Les décisions de déclassement font l'objet de publication aux Recueils des Actes Administratifs des Préfectures concernées et sont également disponibles, en texte intégral, sur simple demande au Secrétariat général de Réseau Ferré de France, 92 avenue de France 75648 PARIS CEDEX 13.

Avis de décisions portant déclassement du domaine public ferroviaire, prises entre le 1^{er} et le 30 avril 2011

Sont portées à la connaissance du public, les décisions de Réseau ferré de France de déclasser du domaine public ferroviaire les terrains suivants :

- 1^{er} avril 2011 : Le terrain (nu ou bâti) sis à PAUILLAC (33), tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous :

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
33314	LE PRE NEUF	AR	0114	321
TOTAL				321

- 5 avril 2011 : Le terrain (nu ou bâti) sis à VELINES (24), tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous :

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
24568	La Gare	AM	575	296
TOTAL				296

- 5 avril 2011 : Le terrain nu sis à LA CELLE-SAINT-CLOUD (78), tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous :

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
78126	Avenue de Louveciennes	AO	453p- Lot B	298
TOTAL				298

- 8 avril 2011 : Le terrain sis à RIEDISHEIM (68), tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous :

Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
RIEDISHEIM	VILLE	AX	0027	213
TOTAL				213

- 11 avril 2011 : Les terrains sis à DISTROFF (57), tel qu'ils apparaissent dans le tableau ci-dessous :

Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
DISTROFF	RUE DE LA GARE	32	362	1 079
DISTROFF	RUE DE LA GARE	33	111	142
TOTAL				1 221

- 11 avril 2011 : Les terrains sis à HUTTENHEIM (67), tel qu'ils apparaissent dans le tableau ci-dessous :

Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
HUTTENHEIM	LIGNE DE CHEMIN DE FER	38	186	42
HUTTENHEIM	LIGNE DE CHEMIN DE FER	38	226	307
HUTTENHEIM	LIGNE DE CHEMIN DE FER	38	227	447
HUTTENHEIM	HAIRYGEWANN	38	229	348
HUTTENHEIM	HAIRYGEWANN	38	231	254
TOTAL				1 398

- 11 avril 2011 : Le terrain sis à MUTZIG (67), tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous :

Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
MUTZIG	SPIESSRAIN	13	0127	866
TOTAL				866

- 11 avril 2011 : Le terrain sis à RAON-L'ETAPE (88), tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous :

Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
RAON -L'ETAPE	LE HAGIS SUR LE MALFIN	D	288	2 850
TOTAL				2 850

- 11 avril 2011 : Le terrain sis à ENTZHEIM (67), tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous :

Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
ENTZHEIM	WALD	12	0008	548
TOTAL				548

- 11 avril 2011 : Le terrain sis à LA HAYE-FOUASSIERE (44), lieu-dit « La Gare », sur la parcelle cadastrée AO n°326p pour une superficie de 228 m².

- 11 avril 2011 : Le terrain nu sis à PRESLES-EN-BRIE (77), tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous :

Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
77377	Hameau de Villepatour	D	149	6 751
TOTAL				6 751

- 11 avril 2011 : Le terrain nu sis à HERICY (77), tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous :

Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
77226	Rue Barbeau	OA	958	70
TOTAL				70

- 12 avril 2011 : Le terrain (nu ou bâti) sis à AOUSTE-SUR-SYE (26), tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous :

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
26011		AH	380p	365
26011		AH	376p	44
TOTAL				409

- 12 avril 2011 : Le terrain (nu ou bâti) sis à LA COUCOURDE (26), tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous :

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
26106	MIRGALLAND	AC	0009p	3 366
TOTAL				3 366

- 20 avril 2011 : Le terrain (nu ou bâti) sis à CHALEIX (24), tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous :

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
24095	Le Jarissou	AO	129	860
TOTAL				860

- 20 avril 2011 : Le terrain (nu ou bâti) sis à BERGERAC (24) tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous :

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
24037	Saint-Onger-Nord	CL	413	1 107
TOTAL				1 107

- 27 avril 2011 : Les terrains nus sis à AISY-SUR-ARMANCON (89), tels qu'ils apparaissent dans le tableau ci-dessous :

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
89004		ZE	0208	1 278
89004		ZE	0207	165
TOTAL				1 443

- 29 avril 2011 : Le terrain nu sis à MITRY-MORY (77), tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous :

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
77294		AT	196	20
TOTAL				20

Est portée à la connaissance du public, la décision de Réseau ferré de France portant modification de la décision de déclassement du 15 octobre 2009 concernant le terrain suivant :

- 7 avril 2011 : Les terrains bâtis sis à TOUCY (89), tels que définis dans le tableau ci-dessous :

Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
TOUCY		AD	159	168
TOUCY		AD	463	1 998
TOTAL				2 166

Est portée à la connaissance du public, la décision de Réseau ferré de France portant modification de la décision de déclassement du 5 novembre 2009 concernant le terrain suivant :

- 15 avril 2011 : Le terrain partiellement bâti sis COUZON-AU-MONT-D'OR (69), tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous :

Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
COUZON-AU-MONT-D'OR	Aristide Briand	0B	0412p	6 533
			TOTAL	6 533

Les décisions de déclassement font l'objet de publication aux Recueils des Actes Administratifs des Préfectures concernées et sont également disponibles, en texte intégral, sur simple demande au Secrétariat général de Réseau Ferré de France, 92 avenue de France 75648 PARIS CEDEX 13.

5 Avis de publications au Journal Officiel

Publications du mois d'avril 2011

- J.O. du 8 avril 2011 : Arrêté du 29 mars 2011 portant octroi d'une licence d'entreprise ferroviaire à la société ETF Services
- J.O. du 15 avril 2011 : Arrêté du 8 avril 2011 portant extension d'un accord conclu dans le secteur du transport ferroviaire
- J.O. du 22 avril 2011 : Arrêté du 12 avril 2011 portant nomination des membres de la commission ferroviaire d'aptitudes – Mme Catherine COTHEREAU, M. Bernard POISSON, M. Alain DÔMONT, M. Damien LEGER, M. Erik DECLERCQ et Mme Laurence ROUX
- J.O. du 27 avril 2011 : Avis relatif à l'extension d'un accord conclu dans le cadre de la convention collective nationale du personnel des entreprises de manutention ferroviaire et travaux connexes